

<https://college-marcel-dargent.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article255>



Le garage à vélos et trottinettes

- Le collège - Les locaux -

Date de mise en ligne : dimanche 17 juin 2012

Copyright © Collège Professeur Marcel DARGENT - Tous droits réservés

Le garage à vélos et trottinettes

Les élèves peuvent venir au collège avec leur vélo ou leur trottinette. Chaque engin doit être identifié nominativement et équipé d'un système antivol même si le local est fermé à clef.



- A son arrivée, l'élève se présente au portail du garage et place son vélo ou sa trottinette. Ce garage sera fermé en même temps que le portail. Tout retardataire devra laisser le vélo ou la trottinette à l'extérieur.
- Pour les sorties, les élèves attendront que les assistants d'éducation terminent la sortie des élèves à pied et leur ouvrent le garage.

Ce service rendu ne peut en aucun cas engager la responsabilité de l'établissement en cas de vol ou de détérioration des vélos ou trottinettes.

Les élèves devront respecter ce local et son fonctionnement sous peine d'exclusion immédiate de ce service.